



Pensionskasse Musik und Bildung  
Caisse de Pension Musique et Formation  
Cassa Pensioni Musica e Educazione

# Info Prévoyance 2017

N° 1

## RÉFORME PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

En savoir plus maintenant:

[www.altersvorsorge2020.musikundbildung.ch](http://www.altersvorsorge2020.musikundbildung.ch)

### Informations et rapport annuel 2016

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

# Réforme Prévoyance vieillesse 2020 – une étape incontournable

A l'issue d'après débats, le Parlement fédéral a adopté le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui sera soumis à la votation populaire le 24 septembre 2017 en même temps que le relèvement de la TVA, suite à l'aboutissement très probable du référendum. Cette réforme est indispensable pour assurer la pérennité de la prévoyance vieillesse des premier et deuxième piliers au moins pour les dix à quinze prochaines années. Dans l'AVS, le projet prévoit notamment de relever l'âge de la retraite des femmes et d'augmenter les cotisations des salariés et des employeurs. En contrepartie, les rentes des personnes fraîchement retraitées doivent être rehaussées de 70 CHF par mois et le plafond pour les couples mariés, relevé à 155% de la rente de vieillesse simple.

## Mesures importantes pour garantir la prévoyance professionnelle

Le deuxième pilier est, lui aussi, fortement concerné par les changements démographiques qui se traduisent par une augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes. Il est tout autant affecté par la situation sur le marché des capitaux, déjà difficile, caractérisée par le faible niveau des intérêts et l'insuffisance des rendements sur le placement des capitaux de prévoyance. Avec l'abaissement progressif du taux de conversion dans le régime obligatoire, qui passera de 6,8% actuellement à 6%, la réforme de la prévoyance vieillesse tient compte des défis actuels, mais aussi futurs, auxquels sont confrontées les caisses de pension. Dans le régime surobligatoire, les caisses sont libres de définir le taux de conversion. Au sein de la Caisse de Pension Musique et Formation, il est fixé à 6,2% en 2017 et sera abaissé à 5,8% en deux étapes d'ici à 2019.

## Santé toujours aussi solide de la Caisse de pension Musique et Formation

La CP Musique et Formation continue à bien tirer son épingle du jeu dans cet environnement difficile. Avec 10 014 assurés actifs, elle a franchi pour la première fois la barre des dix milliers de personnes. Le climat d'investissement a de nouveau connu une légère accalmie en 2016. Les placements propres, qui représentent actuellement environ 26% du total des placements, ont affiché un rendement très satisfaisant de 4,18%. Avec un taux de couverture de 105,01% et une réserve de fluctuation de valeur entièrement constituée, la CP Musique et Formation dispose toujours d'une base solide. En 2018, les contributions des assurés et des entreprises resteront donc de nouveau inchangées. En 2017 les avoirs de vieillesse seront rémunérés à 2%, soit le double du taux d'intérêt minimal LPP.

## OUI à la réforme Prévoyance vieillesse 2020

La Caisse de pension Musique et Formation est consciente du fait que le projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 ne pourra remédier à tous les problèmes et que l'avenir de la caisse de prévoyance ne sera pas assuré pour plusieurs décennies. Néanmoins, l'adoption de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 est absolument nécessaire, car elle permettra d'engager rapidement les premières mesures visant à assurer la pérennité de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. La CP Musique et Formation recommande donc d'approuver la réforme Prévoyance vieillesse 2020; vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet sur son microsite [www.altersreform2020.musikundbildung.ch](http://www.altersreform2020.musikundbildung.ch).  
Le Conseil de fondation

# Rapport sur l'exercice 2016

Après les difficultés de l'année précédente, la Caisse de Pension Musique et Formation clôt l'exercice 2016 avec un excédent de recettes très satisfaisant de 2 838 565 francs, grâce auquel les provisions de la réserve de fluctuation de la valeur ont pu être augmentées de

1 970 607 francs. Les fonds libres se sont ainsi accrus, passant de 4 237 744 à 7 076 310 francs. La rémunération toujours aussi élevée des capitaux de vieillesse, de 2%, souligne la bonne marche des affaires de l'exercice 2016.

## Bilan et compte d'exploitation 2016 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2016 EN CHF	31.12.2015 EN CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>A</b> PLACEMENTS	189'523'262	186'423'822
<b>B</b> COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	291'782	9'711
<b>C</b> ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	476'421'123	428'959'183
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>666'236'166</b>	<b>615'392'716</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>D</b> DETTES	2'543'905	12'639'037
<b>E</b> COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	8'411'402	9'023'113
<b>F</b> RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
<b>G</b> PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
<b>H</b> CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	624'042'193	567'301'073
<b>PASSIFS LIÉS</b>	<b>634'997'501</b>	<b>588'963'222</b>
<b>I</b> RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	<b>24'162'356</b>	<b>22'191'749</b>
<b>J</b> CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	4'237'745	14'050'981
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> <b>EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES</b>	<b>2'838'565</b>	<b>-9'813'237</b>
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	7'076'310	4'237'745
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>666'236'166</b>	<b>615'392'716</b>

## Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2016 EN CHF	2015 EN CHF
<b>K</b> COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	43'460'427	40'617'706
<b>L</b> PRESTATIONS D'ENTRÉE	20'320'527	9'864'635
<b>K-L</b> APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	63'780'954	50'482'341
<b>M</b> PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-14'676'973	-11'413'145
<b>N</b> PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
<b>O</b> PRESTATIONS DE SORTIE	-9'346'888	-8'112'232
<b>M-O</b> DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-24'023'861	-19'525'377
<b>P/Q</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-9'279'181	-8'282'638
<b>R</b> PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	38'619'817	31'073'534
<b>S</b> CHARGES D'ASSURANCE	-71'299'539	-58'288'769
<b>K-S</b> RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-2'201'810	-4'540'909
<b>T</b> RÉSULTAT DES PLACEMENTS	9'072'342	-1'013'898
<b>T</b> FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-1'205'785	-828'641
<b>T</b> RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	7'866'557	-1'842'539
<b>U</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
<b>V</b> AUTRES PRODUITS	0	0
<b>W</b> AUTRES FRAIS	0	0
<b>X</b> FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-733'456	-736'977
<b>X</b> FRAIS DE MARKETING	-122'120	-133'562
<b>K-X</b> EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	4'809'172	-7'253'988
<b>Y</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-1'970'607	-2'559'249
<b>Z</b> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	2'838'565	-9'813'237
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE</b>	105.01%	104.66%

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2016 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

## Stratégie de placement

La stratégie de placement adoptée par la Caisse de pension Musique et Formation vise à garantir la stabilité de l'institution de prévoyance à long terme. Une répartition équilibrée de la fortune entre placements propres et part réassurée par AXA Winterthur a été définie afin d'optimiser les rendements moyennant des risques supportables. De par sa structure, le portefeuille de placements propres (environ 26 % actuellement) comporte une part un peu plus élevée de

risques associée à une volatilité accrue, mais réalise des rendements nettement supérieurs au fil des ans. Fort de ce constat, le Conseil de fondation a décidé de relever de 30 % à 50 % la limite des placements propres convenue contractuellement avec AXA Winterthur. Le Conseil de fondation accroît ainsi sa marge de manœuvre stratégique, mais n'augmentera la part des placements propres que de façon très modérée et n'entend nullement rompre avec sa politique de placement responsable et pondérée.

## Placements partiellement autogérés

Au 31 décembre 2016, la part autogérée était investie comme suit: (ce tableau ne comprend que la part autogérée; les avoirs relatifs aux contrats d'assurance conclus auprès d'AXA Vie s'élevaient à 476 421 123 francs au 31 décembre 2016)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	MONTANT (EN CHF)	EN %
LIQUIDITÉS	47'956	0.03 %
OBLIGATIONS EN CHF	14'886'599	8.94 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	17'601'190	10.57 %
ACTIONS SUISSSES	27'848'949	16.73 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	35'526'799	21.34 %
IMMOBILIER	39'764'815	23.89 %
HEDGE FUNDS	6'260'977	3.76 %
PRIVATE EQUITY	8'963'443	5.38 %
MATIÈRES PREMIÈRES	5'965'653	3.58 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	4'895'376	2.94 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	4'692'130	2.82 %
<b>TOTAL</b>	<b>166'453'886</b>	<b>100.00 %</b>

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

# Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

## Les principaux chiffres clés

ETAT A FIN...	2013	2014	2015	2016
NOMBRE D'ASSURÉS	9360	9538	9651	<b>10'014</b>
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	720	782	875	<b>994</b>
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	34.2	35.9	36.7	<b>38.1</b>
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	154	160	158	<b>143</b>
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	62	71	79	<b>110</b>
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	487	523	567	<b>624</b>
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	15.5	19.6	22.2	<b>24.2</b>
INTÉRÊTS POUR CENT	2.25	3.50	3.00	<b>2.50</b>
FONDS PROPRES MIO CHF	9.1	14.0	4.2	<b>7.1</b>
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	105.1	106.4	104.6	<b>105.0</b>

# Informations diverses

## Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2018.

## Retraite

### Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

### Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

### Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

## Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Organe d'application / Interlocuteurs

---

### **Caisse de Pension Musique et Formation**

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en  
assurances sociales

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

## Conseil de fondation

---

### **Représentants des employeurs**

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

### **Représentants des salariés**

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

## Office de surveillance / Conseil

---

### **Office de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

### **Organe de contrôle**

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

### **Assureur**

AXA Leben AG, Winterthur

### **Conseil en investissement**

Algofin AG, St. Gallen

### **Asset Management**

Credit Suisse, Basel

## Fondatrice

---

### **Association Suisse des Ecoles de Musique**

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

